



Département de l'Eure  
Arrondissement des ANDELYS  
Canton de LOUVIERS - NORD  
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 4 DU 28/04/2026 – DB03

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 24 avril 2026

Date d'affichage : le 24 avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : xx

Votants : xx

Dont pouvoir (s) : xx

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX LE VINGT HUIT AVRIL A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MESDAMES ET MESSIEURS JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, FREDERIC BESNARD, JEAN-LUC ENJALBERT, LAURA VOLLAIS, PHILIPPE LAMOT, ELODIE PAILLER, SYLVIE PAUTHIER, MAXIME LECARDINAL, SOPHIE FONTAINE, CHANTAL QUERNIARD, DANIEL JUBERT, ELODIE DESABAYE.

POUVOIRS DE : /

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S : /

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRETARIE DE SÉANCE: ANNE BERICHI

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif par la délibération n°02 de la séance du 28/04/2026.

Pour rappel, en report de l'année fiscale 2024, figuraient :

- Un excédent reporté de la section de **Fonctionnement** de : + 118 359.02 €
- Un excédent reporté de la section d'**Investissement** de : + 62 953.89 €

Le solde d'exécution donné par le **compte administratif 2025** est composé :

- d'un solde\* EXCEDENTAIRE – ligne 002 - de la section de **Fonctionnement** de : 171 766.39€
  - d'un solde\* EXCEDENTAIRE – ligne 001 - de la section d'**investissement** de : 157 969.71€
- (\* solde = recettes – dépenses)

Par ailleurs, la section d'**investissement** laisse apparaître des **restes à réaliser** de :

- 96 019.95 € en **recettes**,
  - 80 529.75 € en **dépenses**,
- soit un solde\* de restes à réaliser de : + 15 490.20€



Après en avoir délibéré, avec **xxx** VOIX POUR, **xxx** VOIX CONTRE et **xxx** ABSTENTIONS, le Conseil Municipal DÉCIDE de l'affectation du résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
		Recettes	Dépenses
Résultat de l'exercice 2025	53 407,37	865 789,38	812 382,01
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	118 359,02		
Résultat de clôture à affecter	171 766,39		
Résultat de la section d'investissement à affecter			
		Recettes	Dépenses
Résultat de l'exercice 2025	95 015,82	299 604,47	204 588,65
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	62 953,89		
Résultat de clôture à affecter	157 969,71		
Restes à réaliser		Recettes	Dépenses
		96 019,95	80 529,75
Solde	15 490,20		

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE

Monsieur le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :